

Révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Secteur de HUNSPACH

Présentation du contexte et des objectifs

La Communauté de communes du Pays de Wissembourg dispose d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil communautaire le 7 octobre 2013.

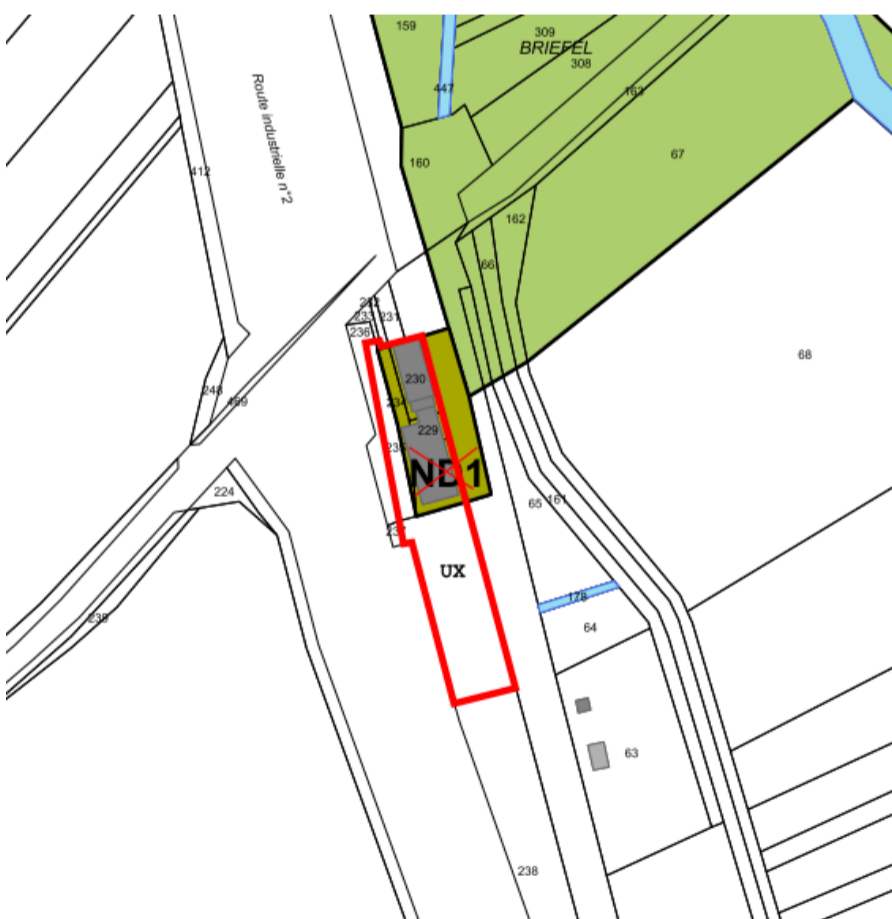
Ce document d'urbanisme a fait au fil des années l'objet de plusieurs évolutions (5 modifications, 5 modifications simplifiées, 3 révisions allégées, 5 mises en compatibilité) pour répondre aux évolutions du contexte urbain, réglementaire et environnementale du territoire et prendre en compte les projets.

Par délibération du 25/09/2023, le Conseil communautaire a prescrit la révision allégée n°4 du PLUi. Elle a pour objectif de faire évoluer le classement du site occupé par l'entreprise Clausss sur le ban communal de HUNSPACH (ancienne gare) afin de permettre le développement de la société.

Présentation de l'objet de la révision allégée

La société CJL Fermetures Clausss a repris au début des années 2010 les bâtiments et les abords de l'ancienne gare de Hunspach pour y développer ses activités avec un show-room et un premier hall de stockage. Cette construction a été réalisée dans le cadre des dispositions prévues dès l'origine dans le PLU intercommunal.

Aujourd'hui la société souhaite poursuivre son développement en couvrant le stock qui a été aménagé dans le prolongement des installations initiales, sur les terrains remblayés entre la voie ferrée et la RD263.



Evolution du PLUi envisagée

Lors de l'élaboration du PLUi, un secteur ND1 (locaux d'activités non raccordés au réseau d'assainissement mais qui peuvent être étendus) avait été délimité autour de la gare de Hunspach pour permettre la valorisation de la friche ferroviaire et l'installation et le développement de l'entreprise CJL Fermetures Clausss.

Du fait des évolutions du Code de l'urbanisme et compte tenu des besoins de développement de la société CJL Fermetures Clausss, il n'est plus possible de considérer le site comme une construction isolée.

En cohérence avec l'orientation 1.5. du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans lequel la Communauté de communes a fixé la feuille de route de son PLUi, elle souhaite assurer à la société CJL Fermetures Clausss des capacités de développement.

Les évolutions du PLUi concernent ainsi

- La suppression du secteur ND1 ;
- La délimitation d'une zone UX correspondant à l'emprise du site exploité par la société CJL Fermetures Clausss.

La procédure de révision allégée du PLU comprend une phase de concertation préalable, durant laquelle vous avez la possibilité de faire part de vos remarques :

- En les consignant dans les **registres** disponibles à cet effet au siège de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg (service Urbanisme) et en mairie de Hunspach ;
- Par **mail** à l'adresse : e.lerch@cc-pays-wissembourg.fr

